

NOVEMBRE 2020

Cherves-Richemont

Le Lien Municipal



De la vallée de l'Antenne au fossé du Roy

- pages 2 et 3

Vie scolaire

- pages 3 à 9

Infos citoyen - Travaux et Voirie

- page 10

Vie associative

- page 11

Histoire locale

- page 12

Etat civil - Numéros utiles

Journal municipal d'informations
de la commune
de Cherves-Richemont

Directeur de la publication

Jean-Marc GIRARDEAU

Rédaction – Composition

Christiane JAULIN

Francis PAUMERO

Bruno LANAUD

Stéphanie PARMENTIER

Françoise VAN RAEPENBUSCH

Véronique TOFFANO

Pierre BARRETEAU

Chrystel RIGALLAUD

Crédit photos

Municipalité de Cherves-Richemont

Michel ADAM

Pierre BARRETEAU

Bruno LANAUD

Jean-Pierre LAMBERT

Maquette et impression

ADIC Étiquettes Imprimerie Cognaçaise

14, impasse Lazare Carnot

16100 COGNAC

Tél. 05 45 32 09 68

E-mail : adv3@adic-lesateliers.com

MAIRIE

COMMUNE DE CHERVES-RICHEMONT

2 Place du Champ de Foire

CS 20009 CHERVES RICHEMONT

16121 COGNAC CEDEX

Tél : 05 45 83 25 69

Fax : 05 45 83 18 11

E-mail : mairie@cherves-richemont.fr

LA MAIRIE S'ORGANISE POUR MAINTENIR SES SERVICES

Afin de continuer sa mission de service public et de garantir la sécurité des administrés, usagers et agents communaux, la municipalité a réorganisé le fonctionnement de ses services.

La médiathèque a dû à nouveau fermer ses portes mais **a mis en place le biblio-drive**, sur rendez-vous et mise en quarantaine des livres à leur retour.

Pour **les écoles, un gros effort de réorganisation a dû être fait pour garantir la distanciation physique entre les élèves** : réaménagement des horaires de bus pour une arrivée échelonnée des élèves, utilisation de deux salles de cantine, garderie périscolaire déplacée dans la salle multi-fonctions pour la tranche des 6-11 ans et répartition entre la salle de garderie et la salle de motricité pour les plus petits, les classes sont également séparées dans la cour de l'école. **Le protocole de désinfection des salles de classe et des sanitaires a été renforcé. La mairie reste ouverte et tous les services administratifs sont assurés avec la même qualité.** Les horaires de la mairie restent inchangés mais la prise de rendez-vous est privilégiée pour les dépôts de demandes d'urbanisme, les demandes de renseignements d'urbanisme, les demandes d'actes d'état civil... afin de limiter le nombre de personnes dans les locaux de la mairie en simultané. Certains agents **du service administratif** sont en télétravail 1 jour et demi par semaine et en présentiel le reste du temps. Les agents **des services techniques** continuent leur activité en appliquant les gestes barrières.

L'ensemble de ces mesures demande un engagement supplémentaire que tient à assurer la municipalité et ses agents communaux.

Vie scolaire

Rentrée 2020

sous le signe de la Covid 19

La rentrée 2020-2021 s'est déroulée dans une atmosphère aussi particulière que la deuxième partie de la période précédente. Bien entendu, **les gestes barrières et les protocoles** sont toujours de rigueur pour limiter au mieux les risques de contagions.

L'école élémentaire Paul Garandeau a vu ses effectifs passer de 116 à 133. Il y a, comme l'année passée, 7 classes sur 5 niveaux avec les classes de CP et CE1 dédoublées et 2 classes double niveau (CM1-CM2).

L'équipe pédagogique est composée de Fabienne Lagarde (directrice), Valérie Queguiner, Patricia Beunel, Céline Clerfeuille, Stéphane Peyronnet, complétée par l'arrivée de Nathalie Descoubes et Nolwenn Provost pour succéder à Corine Ruiz et Fanny Jacquot que l'on retrouve... à la maternelle.

L'école maternelle Jean-Marie Weber voit ses effectifs également augmenter en passant de 77 à 84 élèves avec 3 ATSEM : Cécile, Viviane et Véronique et 3 enseignantes : Virginie Terrones (directrice), Delphine Briteau et Fanny Jacquot.

Des effectifs en progression, ce qui est un signe de bonne santé pour nos écoles et une équipe engagée pour préparer au mieux l'avenir de notre jeunesse.

Stationnement

aux abords des écoles publiques

Depuis la rentrée, vous avez vu « fleurir » deux panneaux près des portes des garages à l'arrière de la mairie. Pour rappel, ces panneaux ne sont pas des interdictions de stationner mais bien des interdictions de s'arrêter sur toute la longueur du mur (porte arrière de la mairie incluse d'autant plus qu'il s'agit d'une issue de secours). Le but n'est pas de contrarier les parents venus chercher leurs enfants mais avant tout d'assurer la sécurité de chacun. Nous avons bien conscience que le stationnement global est difficile.

Des projets sont à l'étude pour améliorer le nombre de places, les conditions de stationnement ainsi que le plan de circulation mais surtout pour améliorer la sécurité. Seulement, toutes les conditions requises (acquisition de terrain et financement) demandent du temps.

Une certitude, c'est que depuis la mise en œuvre de ces panneaux, le personnel de l'école maternelle circule beaucoup plus facilement et sereinement avec les groupes d'enfants pour aller aux bus.



L'accueil de loisirs « La P'tite Pomme » fait le plein

Le taux de remplissage de l'accueil de loisirs est quasiment atteint. Dans le contexte sanitaire actuel, les 6-11 ans font leurs activités dans la salle multifonctions tandis que les petits restent dans les locaux de l'accueil de loisirs. L'équipe encadrante met tout en œuvre afin que les enfants apprécient leurs activités malgré les contraintes de la distanciation.



Infos Citoyen

La fibre optique a pris du retard

On voit un peu partout des techniciens au bord des routes, des nouveaux poteaux et des rouleaux de câble. **C'est le grand chantier du déploiement de la fibre optique.** Il a pris un peu de retard et notre commune, composée de multiples « poches » (5) devrait être prête au raccordement des particuliers pour **avril-mai 2021**. A noter qu'une petite partie extrême ouest rattachée à Saint André (lotissement de Trepsec, le Marquiseau, la Templerie, le Pont de Saint Sulpice), devrait patienter 5 mois de plus.

Vous pouvez à tout moment suivre les délais pour votre secteur sur le site <https://www.charente-numerique.fr/quand-aurai-je-la-fibre>.



Adressage

Nous vous en avons déjà parlé, les habitations ne pourront être desservies par la fibre que si elles ont **une adresse normée** (numéro d'habitation, type de voie et nom de voie).

Or, sur la commune, de nombreuses habitations n'ont que le nom du lieu-dit comme adresse, avec ou sans numéro. De plus, la dénomination des voies, qui a commencé au début des années 2000, a fait apparaître au fil du temps certains dysfonctionnements.

Aussi, nous avons donc lancé un plan d'adressage pour y remédier. Ce dernier vient de se terminer.

Les données seront transmises à la BAN (Banque d'Adresse Nationale) afin que les services de l'administration (EDF, eau, service des impôts...) soient informés des changements. Si vous êtes concernés par un changement, des attestations de domiciliation vous seront délivrées pour en informer vos prestataires de service (mutuelle, assurances...).

Le guide de la fibre

Quels travaux dois-je prévoir chez moi pour avoir la fibre ?

La fibre optique pour le raccordement est tirée depuis un boîtier (c'est le PBO : Point de Branchement Optique) installé en aérien ou en souterrain dans votre rue, ou à votre étage pour les immeubles, jusqu'à l'intérieur du logement.

A l'extérieur de votre habitation, la fibre reprendra le même cheminement que pour le câble téléphonique cuivre actuel. Il faut cependant noter que si le fourreau sur votre terrain est bouché ou sectionné, cela relève de votre responsabilité de propriétaire. Il vous faudra alors réparer ou remplacer à vos frais le fourreau défectueux. C'est le seul cas dans lequel vous devrez alors intervenir.

Le réseau fibre optique est un nouveau réseau totalement indépendant du réseau téléphonique existant qui appartient à Orange. Le SMO Charente Numérique et les entreprises qui travaillent pour lui ne supprimeront pas le réseau cuivre existant. Vous êtes totalement libre de conserver votre ligne actuelle sur le réseau cuivre d'Orange et donc votre offre actuelle. Dans ce cas, aucune prise terminale optique ne sera installée à votre domicile. Un raccordement demeurera bien évidemment possible ultérieurement lorsque vous le souhaitez.

Dois-je modifier mon installation intérieure pour la fibre ?

Non, l'installateur verra avec vous les modalités de pose de la fibre dans votre habitation ou logement suivant sa configuration.

La prise terminale optique et la box seront installées à proximité de votre prise téléphonique actuelle ou pour les logements récents dans la partie télécom de votre coffret électrique. Vous pouvez demander de positionner la prise terminale optique dans une autre pièce. En fonction de la faisabilité technique, l'installateur pourra répondre favorablement à votre demande.

Que deviendra le réseau en cuivre ?

Sur le long terme, le nouveau réseau en fibre optique se substituera au réseau cuivre. Mais sur le court terme, les deux infrastructures vont cohabiter.

Dans le prochain bulletin, nous aborderons l'abonnement.

Source : Charente Numérique

Arrêté Chiens errants

Petit rappel aux heureux propriétaires de chiens : lors de promenades, ils ont **obligation de les tenir en laisse sur l'espace public**. A la maison, ils doivent s'assurer de **les garder à l'intérieur de leur propriété**. Les chiens errants sont encore trop nombreux. Un arrêté du maire fixe le montant à régler en cas de capture et de gardiennage au chenil des services techniques (Capture : 30 € et Frais de garde : 25 € par jour)



Au-delà de 48 h, sans manifestation de leur propriétaire, les animaux sont conduits à la fourrière, ce qui entraîne un coût supplémentaire pouvant aller de 70 € à 160 €, voire encore plus si l'animal n'est pas pucé ou tatoué.

Cet arrêté qui concerne tous les autres animaux domestiques est affiché dans sa totalité à la Mairie, ainsi que l'arrêté qui interdit la divagation des animaux domestiques. Vous pouvez aussi le retrouver sur le site internet.

Le numéro de téléphone

pour les femmes victimes de violences

Chantage, humiliation, injures, coups... Les femmes victimes de violences peuvent contacter **le 3919**. Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est, en raison des circonstances exceptionnelles dues à l'épidémie du coronavirus et jusqu'à nouvel ordre, accessible **de 9h à 19h du lundi au samedi**.

Le 3919 *Violence Femmes Info* constitue le **numéro national de référence pour les femmes victimes de violences** (conjugales, sexuelles, psychologiques, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement...). Il propose une écoute, informe et oriente vers des dispositifs d'accompagnement et de prise en charge. Ce numéro garantit l'anonymat des personnes appelantes mais n'est pas un numéro d'urgence comme le 17 par exemple qui permet pour sa part, en cas de danger immédiat, de téléphoner à la police ou la gendarmerie.



Gestion des déchets sur notre territoire

pendant la crise sanitaire

Déchèteries ouvertes :

Toutes les déchèteries de Calitom sont ouvertes aux jours et heures habituels pour les professionnels comme les particuliers. Le pôle d'échange d'objets ou matériaux entre particuliers de Châteaubernard est en revanche fermé.

Sur les déchèteries, le port du masque est désormais obligatoire dès l'entrée sur site.

Sont annulés :

- les ateliers qui devaient se tenir à Calitorama en novembre et décembre (déchèterie de Châteaubernard),
- les visites de sites et animations scolaires programmées en novembre et décembre,
- les journées de ventes de La Boutique à Poullignac (le site e-commerce continue son activité)

Sont reportées : les distributions de composteurs et les journées de collecte des pneus et d'amiante sur les sites de traitement.

Rappel important : Les masques et les gants de protection usagés doivent être jetés dans les sacs noirs de manière isolée, pas dans les sacs jaunes.



Nouveaux arrivants sur la commune

Vous venez de vous installer sur notre commune, **soyez les bienvenus** et merci d'avoir choisi notre commune. Au-delà des démarches incontournables d'un emménagement, **nous vous encourageons à franchir le pas de notre mairie afin de faire connaissance**.

Nos agents pourront vous donner les premières informations que ce soit sur les services, les commerces, la vie associative, les écoles... Il vous sera également remis un **agenda de la commune ainsi qu'un plan** (pour ne pas vous perdre ou surtout pour visualiser notre patrimoine). Cela pourra être aussi le moment de **vous inscrire sur les listes électorales**. Le site internet de la commune vous permettra d'obtenir de nombreuses informations et de découvrir nos manifestations et les spectacles qui ont lieu à l'Abaca. Enfin si vous souhaitez aller plus loin et rencontrer un de vos élus pour évoquer un sujet particulier, n'hésitez pas...

Projet de rénovation : l'Agence Nationale de l'Habitat (l'Anah) peut vous accompagner que vous soyez propriétaire occupant ou bailleur

L'Anah propose quatre aides : **Habiter sain, Habiter serein, Habiter facile et Louer mieux.**

Une aide financière peut vous être accordée, sous condition de ressources et selon le type de travaux. Elle peut être aussi cumulée avec d'autres aides, comme le CITE (Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique).

Rénover votre logement avec « Habiter sain » ou « Habiter serein »

Des travaux sont nécessaires pour mettre en sécurité votre logement, le rendre confortable et sain. Il peut s'agir par exemple de travaux d'installation ou de rénovation de réseaux d'eau, d'électricité ou de gaz, ou de l'installation d'une salle de bain et de toilettes. Le renforcement des fondations ou le remplacement d'une toiture peuvent aussi être concernés.

Grâce à l'aide financière **Habiter sain** ou **Habiter serein**, selon l'ampleur des travaux, l'Anah peut financer jusqu'à la moitié de vos travaux et vous accompagner dans toutes les étapes de votre projet.

Bien vieillir chez vous avec « Habiter facile »

Des travaux d'adaptation sont nécessaires pour vivre longtemps chez vous, le plus longtemps possible. Il s'agit de travaux qui vous facilitent la vie au quotidien. Par exemple le remplacement de la baignoire par une douche de plain-pied ou l'installation d'un monte-escalier électrique.

Vos travaux d'adaptation avec **Habiter facile** ou vos travaux de rénovation avec **Habiter sain** ou **Habiter serein** permettent aussi de faire baisser la consommation énergétique de votre logement d'au moins 25 % ? La prime **Habiter Mieux** peut vous être attribuée.

Les aides complémentaires

Vous pouvez être aidé par d'autres organismes comme votre Caisse d'Assurance Retraite, ou votre Conseil Départemental.



Les conditions principales à remplir :

Vous vivez dans le logement dont vous êtes propriétaire et :

- Vous ne dépassez pas un certain niveau de ressources ;
- Votre logement a plus de 15 ans à la date où est acceptée votre demande d'aide.

N'hésitez pas à contacter l'Anah, délégation départementale de la Charente pour savoir si vous pouvez bénéficier de cette aide pour votre projet. **Attention, vous devez effectuer votre demande d'aide avant de commencer les travaux.**

Direction Départementale des Territoires de la Charente

Agence Nationale de l'Habitat
43 rue Charles Duroselle
16100 Angoulême
05 17 17 38 29
ddt-anah@charente.gouv.fr
<http://www.anah.fr/>

La communauté d'agglomération de Grand Cognac s'inscrit également dans cette démarche. Elle soutient la lutte contre la précarité énergétique (amélioration d'au moins 25% de la performance énergétique du logement), contre l'habitat indigne et l'insalubrité, favorise la production de logements à loyers modérés dans le parc privé, la réhabilitation de logements vacants et le maintien à domicile des personnes âgées et / ou handicapées.

Cet engagement permet d'encourager, via des subventions complémentaires à celles de l'Anah, les projets de réhabilitation de propriétaires occupants ou de propriétaires bailleurs du territoire dont les dossiers ont été instruits et agréés par la commission de l'Anah concernant l'octroi d'une subvention.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site www.grand-cognac.fr/ / améliorer son logement ou à l'Hôtel de Communauté de Grand Cognac Service Habitat
6 rue de Valdepeñas
CS 10216
16111 Cognac Cedex
Tél : 05 17 22 20 36

Maintien au domicile d'une personne en perte d'autonomie ou en situation de handicap : congés du proche aidant

Le **congé de proche aidant** remplace le congé de soutien familial depuis 2017. Il permet de cesser temporairement son activité professionnelle pour s'occuper d'une personne handicapée ou faisant l'objet d'une perte d'autonomie d'une particulière gravité.

Le congé de proche aidant est ouvert à tout salarié.

La personne accompagnée par le salarié, qui présente un handicap ou une perte d'autonomie d'une particulière gravité, peut être une des suivantes :

- La personne avec qui le salarié vit en couple
- Son ascendant, son descendant, l'enfant dont elle assume la charge (au sens des prestations familiales) ou son collatéral jusqu'au 4e degré (frère, sœur, tante, oncle, cousin(e) germain(e), neveu, nièce...)
- L'ascendant, le descendant ou le collatéral jusqu'au 4e degré de la personne avec laquelle le salarié vit en couple
- Une personne âgée ou handicapée avec laquelle il réside ou avec laquelle il entretient des liens étroits et stables, à qui il vient en aide de manière régulière et fréquente. Le salarié intervient à titre non professionnel pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne.

La personne aidée doit résider en France de façon stable et régulière.

Le salarié ne peut exercer aucune autre activité professionnelle pendant la durée du congé. Toutefois, il peut être employé par la personne aidée lorsque celle-ci perçoit l'Allocation personnalisée d'autonomie (Apa) ou la Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

Le congé de proche aidant ne peut pas dépasser une durée maximale, fixée :

- soit par convention ou accord de branche ou, sinon, par convention ou accord collectif d'entreprise,
- soit en l'absence de dispositions conventionnelles, à trois mois.

Toutefois, le congé peut être renouvelé, sans pouvoir dépasser un an sur l'ensemble de la carrière du salarié.

Le congé est pris à l'initiative du salarié. Il informe l'employeur en respectant les conditions et délais déterminés par convention ou accord collectif d'entreprise (ou, sinon, par convention ou accord de branche), s'il existe.

En l'absence de dispositions conventionnelles, le salarié adresse sa demande à l'employeur par tout moyen permettant de justifier de la date de la demande (lettre ou courrier électronique recommandé, par exemple).

Depuis le 30 septembre 2020

Le **congé de proche aidant** n'est pas rémunéré par l'employeur (sauf dispositions conventionnelles ou collectives le prévoyant).

Toutefois, le salarié peut percevoir une **Allocation Journalière du Proche Aidant** (AJPA).

L'AJPA vise à compenser une partie de la perte de salaire, dans la limite de 66 jours au cours du parcours professionnel du salarié.

Son montant journalier est 43,83 € pour une personne vivant en couple et 52,08 € pour une personne seule.

Le salarié a droit à un maximum de 22 jours d'AJPA par mois. Le salarié doit remplir un formulaire et l'adresser à la CAF.

source : site service public

Permis de stationnement, Arrêté de circulation, une Permission de voirie : quand les demander ?

Pour toute occupation du domaine public, l'**obtention d'une permission de stationnement délivrée par le maire est nécessaire.**

Le **permis de stationnement** autorise l'occupation pour déposer des matériaux, stationner ou surplomber le domaine public. Il est nécessaire d'obtenir cette autorisation pour les travaux suivants :

- Ravalement de façade (installation d'échafaudage ou de palissade)
- Pose d'une benne à gravats ou d'échafaudage sur le trottoir
- Dépôt de matériaux nécessaires à un chantier (tas de sable par exemple)
- Stationnement provisoire d'engin (grue, camion-nacelle notamment), de baraque de chantier, d'une camionnette, d'un camion de déménagement ou d'un monte-meubles par exemple.

Le formulaire (Cerfa n° 14023*01) peut être téléchargé sur internet ou retiré en mairie.

Si le chantier impacte la circulation publique, la demande doit être accompagnée d'une **demande d'arrêté de circulation** (Cerfa n° 14024*01) pour la mise en place d'une signalisation. Le formulaire peut être téléchargé sur internet ou retiré en mairie.

Si vous souhaitez effectuer des travaux sur le domaine public (ex : pose d'une gargouille sous un trottoir) une **demande de permission de voirie** (Cerfa n° 14023*01) doit-être faite.

Ces demandes d'autorisation de voirie sont à déposer en mairie au minimum une semaine avant les travaux. Attention, si les travaux se situent sur une départementale, c'est l'Agence Départementale de l'Aménagement qui traitera votre demande ; les délais sont de deux à trois semaines.

Le frelon asiatique

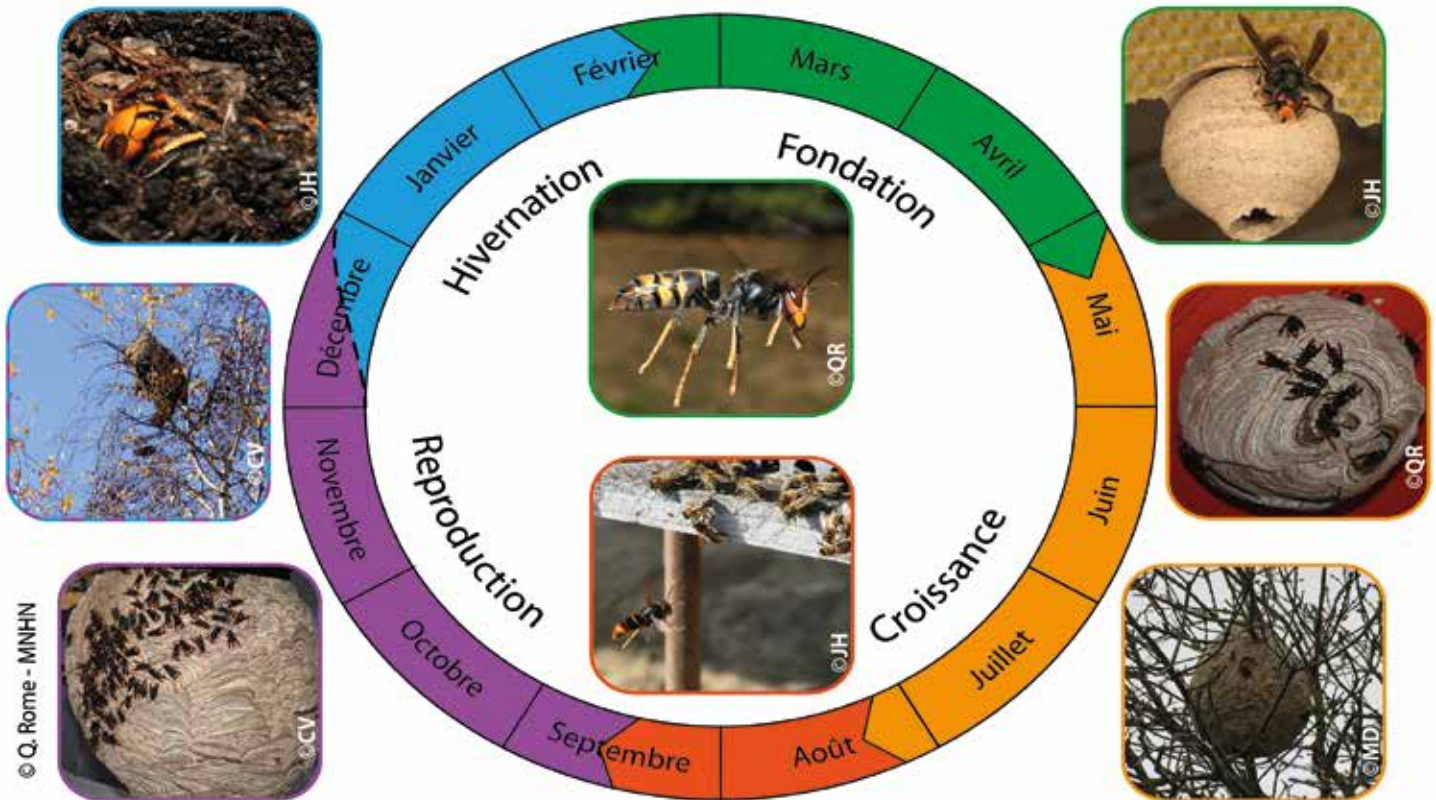
Le frelon asiatique est une espèce invasive, considérée comme nuisible. Il faut systématiquement traiter les nids. Car à partir de **septembre**, la colonie entre dans la phase de reproduction en produisant des individus reproducteurs (mâles et gynes (seule individu femelle d'une colonie à pouvoir se reproduire (pondre des œufs)) en plus des ouvrières. Une fois adultes, ils quittent après quelques jours leur nid pour s'accoupler. Les mâles meurent après l'accouplement, les gynes se dispersent et vont passer **l'hiver** endormies à l'abri (dans une cavité souterraine, dans une souche de bois, dans un grenier...). Certaines reprennent leur activité dès le mois de **février**. Les jeunes nids, de la taille d'une orange, sont installés à partir du mois de **mars**, sur le rebord d'un toit, dans divers abris (barbecue, plaque d'égoût, grille d'aération...). Ils comptent une dizaine de cellules entourées d'une fine coupole de papier puis d'une enveloppe sphérique. Les premières ouvrières, qui ne mesurent qu'entre 14 et 16 mm, émergent au cours du mois de **mai**. 70 % des colonies déménagent, dans le courant du mois d'**août**, lorsque le nid primaire est placé trop près du sol ou dans un endroit confiné.

La colonie s'installe alors dans un nouveau nid (nid secondaire) construit par les ouvrières souvent à plus de 10 m dans un arbre. Il faut environ deux semaines aux ouvrières pour le construire.

La reine mère meurt vers fin **novembre**, entraînant ainsi le déclin et la mort à brève échéance de la colonie. Le nid une fois vide ne sera pas réutilisé l'année suivante. **Il arrive toutefois que l'on trouve des nids encore habités en janvier, lorsque l'hiver est relativement clément.**

Les nids apparaissent en moyenne cinq fois plus populeux que ceux du frelon d'Europe. Les plus grands peuvent produire plus de 13 000 individus au cours de la saison (d'avril à novembre) et peuvent contenir à l'automne près de 2 000 ouvrières qui élèvent au moins 500 futures fondatrices, mais probablement plus d'un millier, et autant de mâles.

Le site de France guêpes (<https://guepes.fr/societe/16-Charente.htm>) répertorie les professionnels par département qui pourront vous aider à vous débarrasser des nids de frelons, guêpes ...



Commerces et services ambulants

VENTE DE PIZZAS «AU PETIT CREUX»

Mickael vous propose des pizzas, place de chez Théré, les samedis de 17h30 à 21h.



Il est nécessaire de passer votre commande avant au 06 79 99 80 62.

TOILETTAGE CANIN

Depuis plusieurs mois vous avez pu croiser le camion de toilettage canin de Coralie, « A fleur de Poils », place de chez Théré. Son prochain passage sera le **jeudi 26 novembre**.

Au cours du 1^{er} semestre 2021, elle sera présente les mardis 19 janvier, 16 février, 16 mars, 13 avril, 11 mai et 8 juin.

TRAVAUX SUR L'AVENUE JEAN MONNET

Après les travaux de **changement de la conduite d'eau potable et la pose de nouveaux compteurs** sur l'avenue Jean Monnet qui se sont déroulés de novembre 2019 à avril 2020, une nouvelle tranche a débuté le mardi 27 octobre pour se terminer en mars 2021, si la météo le permet. Il est à noter que les travaux seront arrêtés entre le 18 décembre et le 12 janvier 2021. Comme pour les travaux précédents, une déviation a été mise en place et l'accès aux commerces maintenu autant que possible.

L'avenue Jean Monnet est fermée à la circulation de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi. La circulation est ouverte toute la journée pendant les week-ends et la trêve de Noël. D'ailleurs, cette année, il n'y aura pas de décoration dans l'avenue en raison des travaux.

Dans le cadre de l'aménagement du Plan d'Accessibilité de la Voirie et de l'Espace public (PAVE), le chantier a débuté par **l'élargissement des trottoirs** pour les rendre accessibles aux personnes handicapées et à mobilité réduite sur certains axes de circulation de la commune. Aux endroits les plus larges, **l'aménagement d'espaces verts et paysagers** est prévu. Les trottoirs seront traités en béton lavé. Deux **plateaux ralentisseurs** seront construits avec marquage au sol de manière à réduire la vitesse. La bande de roulement de 14 cm d'épaisseur sera rétrécie à 5,70 m, interdisant la circulation des poids lourds de plus de 3,5 tonnes sauf desserte locale. La circulation sera interdite durant deux jours pour la pose de l'enrobé.

L'ensemble des travaux s'organise en deux tranches.

La première tranche, est réalisée en trois temps, permettant ainsi de maintenir l'accès aux commerces et services.

1^{ère} phase : du rond-point de l'entrée du bourg de Cherves au salon de coiffure ;

2^{ème} phase : du salon de coiffure à la place de chez Théré ;

3^{ème} phase : de la place de chez Théré à l'intersection de la rue de l'Ancienne Gendarmerie. Le chef de chantier est présent sur le chantier et disponible pour les demandes particulières.



La deuxième tranche, de la rue de la gendarmerie jusqu'à la route du cimetière, voire jusqu'à la Pierre des Morts, fera l'objet d'un nouvel appel d'offres au titre du budget 2021.

Ces travaux ont pour objectifs de **sécuriser la traversée du bourg, limiter la vitesse, l'amélioration de l'environnement et de l'esthétique.**

TRAVAUX DE LA ROUTE DES BASSES RUES À RICHEMONT

Un trou s'est formé sur la buse au milieu du pont qui traverse la route près des parkings en bas de l'Institut pour aller à l'ancien cimetière, à l'église et aux habitations. Cette buse qui permet l'évacuation des eaux pluviales vers l'Antenne était également obstruée par la végétation.

Cette route est très fréquentée par les touristes qui visitent l'église Saint-Georges de Richemont, sa crypte et son cimetière ; elle l'est également par les adeptes des parcours de santé.

Après l'enlèvement de la buse obstruée par la végétation et des déchets de toutes sortes, l'entreprise SCOTPA a mis en place une buse d'un grand diamètre. Les entreprises spécialisées (EDF, Eau, Télécom) ont procédé aux réparations nécessaires avant le rebouchage en calcaire, compactage et enrobé pour terminer les travaux pour un coût de 11 200 €.



AQUEDUC ACCIDENTÉ AU LIEU-DIT LE ROSEAU

Un affaissement de la chaussée sur la RD 48 a conduit le Département à prendre un arrêté de circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route dans l'attente des travaux.

La réparation de l'aqueduc endommagé a nécessité en premier lieu le déplacement du poteau support de télécom et Edf qui était dans l'emprise du chantier.

En raison du classement de cette zone en zone Naturelle et de la proximité du fossé du roi, l'étude de travaux a nécessité la consultation des services de la DDT (service de protection des milieux aquatiques) ; ces derniers imposent de faire une déclaration de travaux en milieu aquatique. Les démarches sont longues et fastidieuses, ce qui implique la modification du planning de travaux initial. En effet, les travaux ne débuteront pas avant l'été 2021. Aussi pour améliorer la sécurité des usagers le Département a renforcé la signalisation pour qu'elle perdure jusqu'aux travaux.

ENTRETIEN AUTOUR DU MONUMENT AUX MORTS

avec la mise à nu du sol, pose d'un géotextile et dépôt de gravillons.



RUE DE L'ORMEAU

Réfection des trottoirs en béton lavé et la chaussée en enrobé

ROUTE DE LA GARNERIE

Réfection des trottoirs. La chaussée sera refaite en partie en tri-couche et en partie en enrobé. La placette sera enherbée.



DÉBUT DU CHEMIN ROMAIN CHEZ PLEY :

Réfection de la chaussée en bicouche gravillonnée.



Élagage et abattage d'arbres pour notre sécurité

Pour la sécurité des personnes, l'élagage et l'abattage d'arbres ont été réalisés par l'entreprise GREEN Forest Arboriste Grimpeur de Louzac-Saint-André.

Un arbre a été abattu en bordure de route et à proximité du parking de la Mairie. Ce tilleul, inquiétant, s'est avéré être creux. Avec la participation des services techniques et un broyeur mis à disposition par Grand Cognac, la nuisance des travaux a été de courte durée.



Quelques branches ont également été coupées dans le Bois de la Breuille pour la sécurité des personnes et des habitations.

Une intervention à Fontenille sera programmée prochainement pour un chêne vert.

Un autre tilleul a fait l'objet d'une intervention, mais celle-ci a été moins radicale, une taille sanitaire a été pratiquée « coupe des branches mortes », un abattage aurait été peut être plus sage ! Mais un essaim d'abeilles s'est installé à l'intérieur du tronc. Cet arbre élagué est moins vulnérable. Les abeilles peuvent aller et venir tout en se méfiant des frelons asiatiques qui les attendent à la sortie.



Site internet : des projets en préparation

Né au début 2016 et fort d'une moyenne de 35 visiteurs par jour, le site doit faire peau neuve en ce début de mandat afin d'avoir le temps de préparer son successeur. Pas de grand bouleversement pour le lecteur. Un changement de format, mais des rubriques toujours positionnées dans la même logique. C'est la partie technique qui va être le plus retravaillée.

Le changement le plus notable sera un espace plus « vivant » afin de visualiser plus d'informations en un coup d'œil pour ensuite choisir les sujets à lire. **En deux mots, de l'image et du mouvement.**

Le site de L'Abaca bénéficie déjà d'un des prochains outils nommé « Le Carrousel de la saison ».

Côté associations, l'espace portail associatif (peu actif) de par son administrateur et de par la Covid, devrait être remplacé par un espace municipal afin d'assurer la pérennité de ce service. Une version plus légère que le portail associatif actuel (réseaux sociaux oblige) tout en conservant l'essentiel pour découvrir nos associations, leurs activités et un calendrier commun tout en laissant une certaine autonomie aux associations pour l'administrer.

TELETHON 2020

Dans le contexte actuel, le Téléthon 2020 sera différent... mais tellement **#TropFort**.

Au niveau national, le Téléthon s'organise entre autre autour de quatre types challenges :

« BONDIS PLUS HAUT »

« CŒUR A CŒUR »

« AFFICHE TON FORT »

« RECETTE FORCE »



et de la vente d'objets de la boutique Téléthon.

Au vu de la crise sanitaire, la commune n'a pas fixé son programme... Nous vous invitons à suivre sur le site internet de la commune (cherves-richemont.com) les actions qui seront menées pour continuer à participer à l'effort national.

Concours photo organisé par l'ANLP... jetez-vous à l'eau !

Que vous soyez amateur ou déjà expert, toutes vos photos sur l'eau seront les bienvenues et exposées lors de l'assemblée générale d'ANLP.

Le prix du public sera décerné par le vote des présents. Vous avez **jusqu'au 31 décembre** pour participer à ce concours en déposant vos photos à la médiathèque.

Règlement sur www.valleedelantenne.info

Une nouvelle venue dans le monde associatif de la commune

« L'Association Des Fêtes Cherroises » (LADFC) s'est créée officiellement le 08 août 2020.

Cette association a pour but de créer et d'organiser des manifestations d'ordre festif, social ou caritatif au bénéfice de la population de Cherves-Richemont. Nos objectifs seront d'animer la vie sociale et favoriser le rayonnement de la commune.

En cette période de restrictions et de contraintes sanitaires liées au COVID 19, peu propice aux rassemblements, nous devons agir autrement, différemment et trouver les bases d'une vie normale et partagée pour faire face aux événements de toute nature.

Nous avons un programme ambitieux et volontariste avec une équipe de bénévoles motivés et des idées qui seront affinées, selon les possibilités, afin de contenter le plus grand nombre.

Notre prévisionnel, certainement fluctuant pour les mois et l'année à venir, sera aligné sur les saisons (Les dates et lieux restent à définir).

- Marché de Noël (en décembre) ;
- Téléthon, en liaison avec la coordination départementale (entre décembre et février 2021) ;
- Repas à thème (trois sur l'année) ;
- Brocantes, Loto et Thé dansant (Animations étalées dans l'année) ;
- Journée de la Fête Nationale, attractions et jeux pour les enfants.

Jean-François DEPOUTOT, secrétaire de l'association.

Mail : ladfc16@orange.fr

Téléphone : 06.07.19.79.45

Adresse : 14 Chemin des Barrières 16370 Cherves Richemont

Manifestations communales de décembre 2020 à mars 2021

Nous tenons à vous annoncer les prochaines manifestations qui ont été programmées. Selon la situation sanitaire celles-ci pourront-être annulées ou reportées.

DÉCEMBRE

Vendredi 04 : Repas de la Société de Chasse

Samedi 05 : Trail running par les Team Ouins Ouins

Dimanche 13 : Activités manuelles de Noël par l'APE

Mercredi 16 : Spectacle à l'Abaca avec le département – sur réservation au 05 16 09 72 95 - gratuit

Jedi 17 : Repas du Club 3ème âge

JANVIER

Dimanche 17 : Spectacle « Le Panier » à partir de 3 ans théâtre d'ombre à l'Abaca 17h

Toutes les dates et manifestations sont données sous réserve de modification et de nouvelles mesures sanitaires.

FÉVRIER

Samedi 6 : Banquet de la Société de Chasse

Samedi 6 : Festival par Adrena'zik

Vendredi 19 : Pièce de théâtre avec la troupe du Théâtre des Borderies à l'Abaca

Vendredi 26 : Spectacle de danse tout public « Ballet 2 rue quand Mozard rencontre le Hip Hop » à l'Abaca à 20h45

MARS

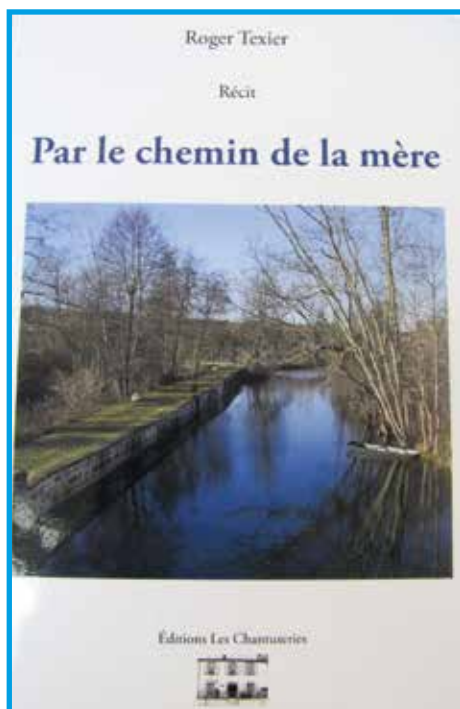
Dimanche 07 : Bourse à l'enfance par l'APE

Dimanche 07 : Spectacle folklorique avec les Gars dau Pays Bas à l'Abaca

Vendredi 19 : Commémoration au Monument aux Morts par les Anciens Combattants

Vendredi 19 : Les Virtuoses, spectacle théâtre, magie et concert classique à l'Abaca à 20h45

Vendredi 26 : Club du 3^{ème} âge Repas à thème Centre socio ou Cherves



Cherves semble réveiller la fibre de l'écriture qui sommeille chez ses habitants ou anciens habitants. Nous avons le plaisir de vous faire découvrir un passage d'un nouveau livre écrit par un enfant de Cherves.

Roger Texier est né à Cherves de Cognac le 2 juin 1939. Ses parents habitaient au lieu-dit « le Pinier ».

Après l'école primaire de Cherves, il est allé au collège à Cognac qu'il quitte à 15 ans pour faire deux ans d'apprentissage de menuiserie-charpenterie chez Monsieur Maillard. Il obtient son CAP à Limoges.

Il part faire son service militaire en Allemagne puis partira 12 mois en Algérie.

A son retour, il reprend ses études, passe son Bac et devient mécanicien puis conducteur de locomotives de 1962 à 1989.

En partie autobiographique, ce livre parle d'un homme se lançant dans un périple intime : retrouver là où sa mère a été inhumée, « cette mère qu'il a si peu connue et, au fond de lui, tant aimée ». Il se replonge dans le passé et part à la découverte de souvenirs oubliés.

Un jour, il lui faut combler cette absence maternelle et il décide de revenir en Charente vers ses frères et sa sœur et retrouve le bourg, les « routins » de son enfance et se met en quête de sa mère dont la tombe a disparu du cimetière.

Extrait de « Le chemin de la mère » de Roger Texier (chapitre 15)

Lieux d'enfance

Luc se dirige vers le cimetière. Il est 18 h. Le voici parmi les tombes. Ils sont tous là ! Il retrouve même les grands-mères, comme lui avait indiqué Francine !

Il s'immobilise devant la sépulture de Francis, le petit frère. Né et mort en temps de guerre. Cette dernière tombe, propre, minuscule, est recouverte de gravillons blancs. Rien qui accroche le visiteur. Presque anonyme. Presque inconnue. Comme Marie, sa mère, pourtant certainement voisine du petit.

Authentique et douloureuse rencontre en cette journée finissante. Qui es-tu Francis ? D'où viens-tu ? Un dialogue fraternel se noue outre-tombe. Et Marie ? En ce coin de terre, plane son infinie présence...

Après le cimetière, Luc continue sa marche vers le jardin du père Maret. Sa famille lui a fait don de ces vingt ares de terre. Il descend une nouvelle fois par la fontaine.

L'ancien camarade d'école, le jardinier, n'est plus là. Une femme l'a remplacé. Le rite terrien est entretenu. Elle vient de pénétrer dans sa cabane où sont rangés les outils et arrosoirs.

Passant devant la porte entrouverte, Luc lance un bonjour.

- N'ayez pas peur, je vous salue tout simplement.

- Oh, mais je n'ai pas peur. Bonjour, monsieur, répond la dame en sortant de l'abri.

- Ne seriez-vous pas mademoiselle Bureau ?

- Vous me connaissez, moi pas !

- Oui, je vous connais. Vous ne me remettez pas ? J'ai pourtant été en apprentissage de menuiserie-charpenterie chez Jean, votre frère.

- Vous êtes Luc... ?

- Oui.

Madeleine, la célibataire septuagénaire, l'embrasse spontanément. Elle dit l'avoir en grande estime.

Ils évoquent Jean Bureau, artisan charpentier, ébéniste, menuisier, tonnelier, charron -tous métiers du bois-, et la mère Bureau, femme très douce, très pieuse, et enfin la fille de Jean... Ils parlent de la santé de chacun.

Cela aura été le partage d'un quart d'heure chaleureux. Ils se quittent en s'embrassant une nouvelle fois.

Il faut qu'il atteigne son jardin ! Herbes et arbustes en sont devenus maîtres. Alors, Luc s'assoit sur un vieux tronc de peuplier abattu de l'autre côté du chemin de terre qui borde sa « propriété ».

L'ancienne route, peut-être une voie romaine, pourrait être la Via Agrippa, selon certaines cartes. Aujourd'hui, ce n'est plus que le chemin des engins agricoles.

Tout à côté, l'ancienne voie ferrée départementale désaffectée permet de belles balades aux randonneurs de tous niveaux. Les arbres fruitiers étouffent dans cette végétation luxuriante. Les sangliers aiment y trouver un refuge, sous les chênes qui ploient sous les glands en novembre.

C'était bien là le potager de Robert Maret.

Si vous voulez continuer la suite de ce récit, le livre de Roger Texier est en vente à la mairie et à la médiathèque.

État Civil

Naissances

Ambre BADO, le 14 octobre
Ava LAFAYE, le 24 septembre
Nathan BAGONNEAU, le 11 septembre
James HILLAIRET, le 10 septembre
Naora GIRAUD, le 3 août
Kaïs VANHAUTER MARTIN, le 17 juillet
Egrace VISSE, le 17 juin

Mariages

Cédric DIMEUX et Maëva RIVERAIN, le 4 juillet
Vincent NICOLLEAU et Norélie MIGNON, le 25 juillet
Richard MARET et Nadia NONY, le 1er août
Arnaud MARTINAGE et Claire GARANDEAU, le 29 août

Décès

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données, les décès ne sont plus communiqués.



Numéros Utiles

MAIRIE DE CHERVES-RICHEMONT

Tél. : 05 45 83 25 69 - Fax : 05 45 83 18 11

E-mail : mairie@cherves-richemont.fr

Commune de Cherves-Richemont - 2 place du Champ de foire
CS 20009 Cherves-Richemont - 16121 Cognac cedex

Heures d'ouverture :

Lundi : 9h00-12h30 / 13h30-18h00

Mardi et Jeudi : 9h00-12h30

Mercredi et Vendredi : 9h00-12h30 / 13h30-17h00

MÉDIATHEQUE MUNICIPALE

Tél. : 05 45 83 70 40

1, impasse du Vieux Chêne

Heures d'ouverture :

Mardi : 16h00-18h00 - Mercredi : 9h00-12h00/13h30-18h00

Vendredi : 14h00-18h30 - Samedi : 9h00-12h00

MULTI-ACCUEIL « Les Titous »

Tél. : 05 45 83 62 59

2, impasse du Vieux Chêne

L'âge d'accueil minimum est de 10 semaines

Accueil régulier et occasionnel

du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

ACCUEIL DE LOISIRS « La P'tite Pomme »

Tél. : 06 78 65 05 87

Commune de Cherves-Richemont - 2 place du Champ de foire
CS 20009 Cherves-Richemont - 16121 Cognac cedex

Mercredi : de 7h30 à 18h30

ADMR

Tél. : 05.45.83.29.47

Place du Champ de Foire

Pour les personnes âgées ou celles qui ont besoin d'être aidées

Les lundis de 14h00 à 17h00 - les mercredis de 9h30 à 12h30

Les jeudis de 14h00 à 17h00



PRÉSENCE VERTE

Tél. : 05.45.97.81.30

Portage de repas à domicile et télé-assistance
46 boul. Duroselle - 16000 Angoulême

ASSISTANTE SOCIALE

Tél. : 05.16.09.51.25

Villa François 1^{er} - Boul. Denfert Rochereau - 16100 Cognac

ECOLE

ECOLE J.M. WEBER	05 45 83 28 35
ECOLE P. GARANDEAU.....	05 45 83 25 30
ECOLE SAINTE EUSTELLE	05 45 83 28 53
MAISON FAMILIALE RURALE.....	05 45 83 16 49

RESTAURANT

La Caverne de l'Ours.....	05 45 81 68 71
---------------------------	----------------

DIVERS

BOULANGERIE Place André Guillot	06 68 41 64 33
GARAGE	05 45 83 16 17
PHARMACIE	05 45 83 27 75
ETIOPATHE.....	05 45 36 48 22
MÉDECINS.....	05 45 83 27 88
DENTISTE.....	05 45 83 10 97
OSTÉOPATHE	06 42 56 80 23
INFIRMIÈRES.....	05 45 83 25 05
ALIMENTATION VIVAL / RELAIS POSTE	05 45 83 15 44
TABAC PRESSE.....	05 45 83 14 50
COIFFEUR.....	05 45 83 28 41
TRANSCOM (transport vers Cognac)	0 800 88 16 91
TAXI.....	06 87 98 98 23
PRESBYTÈRE.....	05 45 83 25 64